Archives publiques de l’Ontario

Stratégie d’acquisition de documents privés

**Juillet 2014**

Table des matières

[1. RÉSUMÉ 1](#_Toc365982395)

[2. Vision 2](#_Toc365982396)

[3. *Loi sur les Archives publiques et la conservation des documents* 2](#_Toc365982397)

[4. Objectifs stratégiques 2](#_Toc365982398)

[Vision 2](#_Toc365982399)

[Mission 2](#_Toc365982400)

[Valeurs : Diversité 3](#_Toc365982401)

[Priorités : élargir la portée de nos collections 3](#_Toc365982402)

[5. Critères d’évaluation des archives 4](#_Toc365982403)

[Critères relatifs à l’intérêt provincial 4](#_Toc365982404)

[Critères d’évaluation supplémentaires 5](#_Toc365982405)

[6. Combler nos lacunes : secteurs de l’Ontario 5](#_Toc365982406)

[Identifier les secteurs de l’Ontario 6](#_Toc365982407)

[Évaluation des activités des secteurs de l’Ontario : rapports d’analyse 7](#_Toc365982409)

[7. Communiquer nos priorités en matière d’acquisition 9](#_Toc365982417)

[Produits de communication 9](#_Toc365982418)

[8. Résultats attendus 10](#_Toc365982419)

[Une direction pour les priorités des projets en suspens 10](#_Toc365982420)

[Filtrage proactif 10](#_Toc365982421)

[9. Suivi de notre succès 11](#_Toc365982422)

# RÉSUMÉ

L’objectif de ce document est d’exposer les grandes lignes de la Stratégie d’acquisition de documents privés des Archives publiques de l’Ontario. Les Archives publiques de l’Ontario cherchent à améliorer la représentation de la société ontarienne dans leurs collections en établissant les principes fondamentaux de leur politique et de leurs objectifs d’acquisition, à déterminer les activités et les catégories du secteur privé qui ont un intérêt provincial et à communiquer de manière efficace ces objectifs aux intervenants et au public.

La Stratégie d’acquisition de documents privés des Archives publiques de l’Ontario permettra d’appuyer des efforts d’acquisition ciblés et servira de filtre pour les offres de don non sollicitées.

Un des éléments clés consiste à élaborer une stratégie de communication efficace visant à promouvoir les priorités d’acquisition des Archives publiques de l’Ontario ainsi que le rôle de celles-ci en tant que lieu de dépôt approprié pour les dons de documents d’intérêt provincial.

# Vision

Conserver et rendre accessibles les meilleures preuves documentaires qui illustrent le développement et la pleine mesure de la société ontarienne.

Adopter une démarche orientée davantage sur l’acquisition de documents du secteur privé.

Mieux illustrer la diversité de la société ontarienne.

Cerner les domaines d’activité significative dans les secteurs de l’Ontario, et établir ceux qui devraient être considérés comme hautement prioritaires en matière d’acquisition.

# Loi sur les Archives publiques et la conservation des documents

La *Loi sur les Archives publiques et la conservation des documents* de 2006, L.O. 2006, chapitre 34, annexe A, article 17 et partie III, Documents privés, stipule que « l’archiviste [de l’Ontario] peut conclure avec une personne ou une entité qui n’est ni un organisme public ni un organisme législatif une convention à l’égard de ses documents et de la façon dont elle les conserve » et c) que « que les Archives publiques de l’Ontario feront l’acquisition, par don, legs, achat ou autre mode de libéralité, de tout ou partie des documents ayant un intérêt archivistique de la personne ou de l’entité ».

La Loi établit aussi l’*intérêt provincial* comme critère principal pour estimer la valeur des documents du secteur privé.

# Objectifs stratégiques

La Stratégie d’acquisition de documents privés correspond au Plan stratégique de la division Information, protection de la vie privée et Archives publiques dans plusieurs domaines clés :

## **Vision**

Les Archives publiques de l’Ontario ont pour vision d’être le gardien officiel, digne de foi et de confiance de la mémoire documentaire de l’Ontario. La Stratégie d’acquisition de documents privés permet de concrétiser cette vision en montrant que les Archives publiques cherchent à acquérir des collections qui représentent le mieux la société ontarienne et ses secteurs.

## **Mission**

Les Archives publiques de l’Ontario ont pour mission de faciliter l’accès aux documents en établissant des stratégies évolutives pour répondre aux besoins changeants des clients et améliorer leur expérience. La Stratégie d’acquisition de documents privés permet de remplir cette mission en cherchant à acquérir des collections très diverses, ce qui élargira les expériences de recherche des intervenants.

## **Valeurs : Diversité**

Les Archives publiques de l’Ontario cherchent à favoriser et à promouvoir la diversité des documents de leur collection. La Stratégie d’acquisition de documents privés appuie cette valeur en ciblant les collections qui illustrent la diversité de l’Ontario sous toutes ses formes.

## **Priorités : élargir la portée de nos collections**

Les Archives publiques de l’Ontario cherchent à accroître leur visibilité afin que le public sache comment bénéficier de leurs services et de leurs ressources. La communication efficace de la Stratégie d’acquisition de documents privés permettra d’élargir cette portée en encourageant les Ontariens à se reconnaître dans la mémoire documentaire de l’Ontario et en les aidant à comprendre qu’ils jouent un rôle clé en aidant à concrétiser cette vision.

# Critères d’évaluation des archives

Cette section expose les critères d’évaluation de toutes les acquisitions éventuelles de documents privés.

Les décisions d’acquisition de documents privés s’appuient sur les critères d’évaluation suivants :

* Critères relatifs à l’intérêt provincial
* Critères d’évaluation standard

## **Critères relatifs à l’intérêt provincial**

L’intérêt provincial est le principal critère pour l’acquisition de documents privés par les Archives publiques de l’Ontario, comme l’indique la Loi sur les Archives publiques et la conservation des documents de 2006. Un don possible doit présenter un intérêt provincial avant d’être considéré comme étant admissible.

Dans le cadre de l’évaluation des archives, les documents d’intérêt provincial peuvent être définis comme ceux qui ont une signification et une importance durables pour les habitants et la province de l’Ontario. On peut facilement les opposer aux documents d’intérêt municipal ou national. Lorsque ce critère est pris en compte lors de l’évaluation, il établit un cadre qui permet aux Archives publiques d’acquérir les documents offerts en don qui témoignent le mieux de l’histoire de la province.

Les documents d’intérêt provincial font le récit de la vie en Ontario. Ils permettent de consigner les activités et les expériences de particuliers, de groupes, d’organismes, d’entreprises, et d’autres groupes reconnus sur le plan provincial. Ils permettent également de documenter l’environnement physique en Ontario, ainsi que les événements et les courants (p. ex., culturels, politiques, économiques, sociaux, démographiques, scientifiques et religieux) qui marquent la province.

Voici les principales questions prises en compte lors de l’évaluation des dons (de particuliers ou d’organismes) en matière d’intérêt provincial :

* Le particulier ou l’organisme a-t-il joué un rôle important dans la vie culturelle, politique, sociale, démographique, scientifique, économique ou religieuse de la province?
* Le particulier ou l’organisme a-t-il exercé une influence décisive sur le développement ou l’évolution de la province?
* Le particulier ou l’organisme a-t-il mené ses activités dans plusieurs régions de l’Ontario? Dans le cas contraire, a-t-il exercé une influence au-delà de la localité où il a mené ses activités?
* Est-ce représentatif d’une fonction ou d’une activité importante, unique ou inhabituelle?
* Le particulier ou l’organisme a-t-il joué un rôle d’avant-garde ou prépondérant dans son domaine?
* Est-il lié à une personne remarquable ou à un autre organisme?
* Les documents témoignent-ils d’événements et de courants déterminants (p. ex. culturels, politiques, économiques, sociaux, démographiques, scientifiques et religieux) dans la province?
* Les documents rendent-ils compte de l’environnement physique de l’Ontario (p. ex., du paysage naturel ou de la faune)?

## **Critères d’évaluation standards**

Ces critères seront pris en compte dès qu’il aura été établi que le document est d’intérêt provincial :

* Les dons possibles complètent-ils de manière importante les documents privés ou gouvernementaux détenus actuellement par les Archives publiques?
* Les Archives publiques de l’Ontario sont-elles les services d’archivage les plus pertinents? La division Information, protection de la vie privée et archives publiques devrait prendre en compte les priorités des autres politiques d’acquisition d’archives (p. ex., la McMaster University est un collectionneur important de manuscrits littéraires; les Canadian Lesbian and Gay Archives [CLGA] acquièrent des documents d’organisations liées aux gais et lesbiennes).
* Les dons possibles ont-ils une valeur esthétique ou d’exposition?
* Les dons possibles constituent-ils un fonds complet? Les documents de ce particulier ou de cet organisme appartiennent-ils déjà à un autre établissement?
* Les dons possibles constituent-ils un fonds détaillé? (Les documents témoignent-ils du sujet, de la personne ou de la fonction?)
* La provenance des dons possibles est-elle connue?
* Les dons possibles nécessitent-ils des ressources supplémentaires ou une expertise technique (en conservation, en remise en forme, en mémoire numérique, etc.)?
* Les dons possibles sont-ils dans un format utilisable? (Sont-ils dans un format auquel nous pouvons accéder et que nous pouvons conserver?)
* Les renseignements sont-ils disponibles d’une autre source, dans un format plus stable ou plus accessible?
* Les documents sont-ils des originaux ou des copies des originaux détenus par une autre source?

# Combler nos lacunes : secteurs de l’Ontario

Bien que les critères d’évaluation standards nous permettraient d’examiner les offres de dons éventuels, c’est par une analyse des secteurs de l’Ontario que nous établirons nos priorités d’acquisition les plus élevées.

Les Archives publiques de l’Ontario visent à établir de manière proactive les domaines prioritaires en acquisition. En effectuant à la fois une évaluation des lacunes dans les collections actuelles et un examen des priorités du gouvernement et des tendances sociétales, les Archives publiques analysent les secteurs de la société de l’Ontario pour établir les domaines prioritaires en acquisition.

La mise en place de connaissances solides dans les domaines hautement prioritaires permettra aux Archives publiques de l’Ontario de cibler les documents de particuliers et d’organismes qui peuvent être disponibles pour un temps limité. Il s’agit par exemple, d’être informé des départs à la retraite ou de la fermeture d’organisations importantes, etc.

## **Identifier les secteurs de l’Ontario**

## Les Archives publiques de l’Ontario travaillent à établir les principaux secteurs de l’Ontario et leurs nombreux sous-secteurs et activités afin de déterminer les lacunes dans leurs collections.

* Agriculture
* Commerce et industrie
* Services communautaires
* Services aux consommateurs
* Culture
* Éducation
* Énergie
* Environnement
* Santé
* Infrastructure
* Travail
* Ressources naturelles
* Sciences et technologie
* Sports et tourisme
* Transport

## **Évaluation des activités dans les secteurs de l’Ontario : rapports d’analyse**Les secteurs identifiés comme prioritaires et leurs sous-secteurs et sous-catégories connexes sont évalués conformément aux lignes directrices suivantes. Ces évaluations sont consignées dans le *Rapport d’analyse des secteurs de l’Ontario*.

Ces rapports évaluent surtout l’importance de documenter les activités, les secteurs et les sous-secteurs, mais servent également à faciliter l’identification des documents de particuliers, d’organismes et d’entreprises précis, au besoin.

Le *Rapport d’analyse des secteurs de l’Ontario* comprend les catégories suivantes aux fins d’identification et d’analyse :

### Identification des secteurs

Définition et portée du secteur et son importance dans la province.

### Identification du sous-secteur ou de la catégorie

Identification des sous-secteurs et des catégories de chaque secteur

### Description du sous-secteur ou de la catégorie

Aperçu de la portée du sous-secteur ou de la catégorie et description des types d’entités, d’organismes et de groupes appartenant au sous-secteur ou à la catégorie.

### Liens fonctionnels du gouvernement dans le secteur privé : méthodologie

Lorsque l’on évalue l’importance, sur le plan provincial, des activités du secteur privé qui ont été établies par une loi de règlementation ou de régulation ou qui y sont assujetties, il peut être utile de suivre une démarche qui complète les critères d’acquisition actuels des documents du gouvernement dans les Archives publiques de l’Ontario.

En tant que service d’archives provincial du gouvernement possédant une démarche d’acquisition « d’archives totales » (ou « d’ensemble de la société ») et ayant pour objectif d’acquérir des documents du secteur privé qui complètent les documents du gouvernement et en éclairent certains aspects, il peut être utile d’appliquer une analyse et une méthodologie similaires en matière d’acquisition dans les domaines de l’acquisition de documents du gouvernement et de documents privés. Cela permet-il d’établir un processus d’acquisition plus simplifié? Cela permet d’avoir des connaissances plus complètes sur le secteur privé et nous aide à identifier les domaines principaux où des fonctions et des activités importantes sont accomplies.

En ce qui concerne les documents du gouvernement, l’analyse fonctionnelle sert à établir les documents qui sont plus propices à témoigner des fonctions et des activités au sein des ministères, des organismes, des conseils et des commissions.

On peut utiliser le lien fonctionnel de l’Ontario pour établir la valeur potentielle des organismes du secteur privé qui ont été créés ou qui mènent leurs activités en vertu d’une loi, ont une fonction de règlementation ou entretiennent des relations officielles avec le gouvernement de l’Ontario. Les fonctions qui ont été définies comme fondamentales dans un ministère ou le secteur gouvernemental joueront probablement un rôle prépondérant dans le secteur privé correspondant.

Ce modèle ne vise pas à appliquer la classification fonctionnelle à l’ensemble du secteur privé, mais à examiner certains aspects de l’activité du secteur privé relativement aux fonctions gouvernementales afin d’identifier les activités et les relations complémentaires.

### Collections privées connexes

Les Archives publiques effectueront une analyse de leurs collections privées actuelles dans chaque secteur thématique. Cette analyse permettra de cerner les lacunes dans les collections des Archives publiques.

### Justification raisonnée des sous-secteurs et des catégories

Une justification raisonnée de chaque sous-secteur ou catégorie s’obtient en expliquant la mesure dans laquelle la documentation de ce sous-secteur revêtirait un intérêt provincial et devrait être acquise par les Archives publiques.

### Priorité

En se fondant sur la justification raisonnée du sous-secteur, l’on peut établir si la priorité d’acquisition est élevée, moyenne ou faible.

# Communiquer nos priorités en matière d’acquisition

Les Archives publiques de l’Ontario communiqueront la Stratégie d’acquisition de documents privés aux intervenants publics de manière à ce que le public externe puisse aussi la consulter.

## **Produits de communication**

Nous promouvrons la Stratégie d’acquisition de documents privés comme suit :

* Communication par l’intermédiaire du site Web des Archives publiques
* Production d’une brochure mise à jour sur les dons
* Meilleure intégration des priorités en matière de don et d’acquisition dans les communications aux intervenants.
* Recherche de possibilités avec les groupes de liaisons pour diffuser davantage nos priorités d’acquisition.

Les Archives publiques de l’Ontario visent à être un chef de file dans la communauté archivistique du Canada. Communiquer les buts et les objectifs de la Stratégie d’acquisition de documents privés par l’intermédiaire de canaux actuels et nouveaux permettra de sensibiliser des publics nouveaux et divers et de positionner davantage les Archives publiques de l’Ontario en tant que lieu de dépôt approprié pour les documents d’intérêt provincial.

# Résultats attendus

La Stratégie d’acquisition de documents privés permettra d’améliorer les collections des Archives publiques de l’Ontario, et en particulier :

* d’élargir la représentation des nombreux secteurs qui composent la société ontarienne;
* d’élargir la représentation des différents groupes culturels de l’Ontario.

## **Une direction pour les priorités de projets en suspens**

L’identification des priorités dans la Stratégie d’acquisition de documents privés permettra d’orienter les priorités lors de l’affectation des projets en suspens. Une stratégie d’évaluation des collections dans les projets de traitement en suspens des documents privés et des documents du gouvernement ferait en sorte que les cibles actuelles ou prochaines de la Stratégie d’acquisition de documents privés éclaireraient les priorités pour le traitement des projets en suspens Dans ce modèle, le groupe Gestion et développement des collections traiterait les collections en suspens conformément aux groupes thématiques qui ont fait l’objet d’une évaluation en vue de l’acquisition éventuelle de documents dans la Stratégie d’acquisition de documents privés

Cette approche permettrait de réduire le nombre de projets en cours et, en même temps, d’avoir une idée claire des documents déjà détenus par les Archives publiques dans ces groupes thématiques, en vue d’analyser les acquisitions de documents privés.

## **Filtrage proactif**

En permettant à la fois d’évaluer les collections actuelles des Archives publiques de l’Ontario et de prendre connaissance des mandats d’acquisition des autres services d’archivage de l’Ontario et du Canada, la Stratégie d’acquisition de documents privés servira naturellement de filtre permettant d’évaluer de façon plus systématique les offres de dons non sollicitées.

Le groupe Gestion et développement des collections tient déjà à jour une liste d’archives de l’Ontario et des mandats d’acquisition qui est utilisée de manière active lors de l’évaluation des dons.

Les offres de dons qui entrent dans des domaines ciblés définis par les archivistes comme étant de faible priorité (p. ex., suffisamment documentés ou activement documentés par d’autres services d’archivage) peuvent être évaluées de manière plus efficace. Les donateurs possibles pourraient être dirigés vers des organismes plus appropriés.

# Suivi de notre succès

Lorsque les Archives publiques de l’Ontario acquerront des collections correspondant aux domaines prioritaires d’acquisition établis, elles définiront ces résultats de la Stratégie d’acquisition de documents privés comme des succès et en feront un suivi.

Les Archives publiques feront le suivi des nouvelles acquisitions en fonction de l’évaluation des secteurs et sous-secteurs visés de l’Ontario.

Ces acquisitions peuvent aussi être présentées sur le site Web dans la section « Dons aux Archives » ce qui permettra à la fois de promouvoir les succès et d’attirer éventuellement d’autres donateurs possibles.